

Les avantages en nature sur les véhicules

A jour de la réglementation au 1^{er} février 2025

Une vidéo sur le thème de l'avantage en nature du véhicule de fonction. C'est un thème complexe, surtout avec la réforme du 1^{er} février 2025.

*Vous allez y trouver une présentation **détaillée et pratique** avec des **exemples de calculs** permettant d'en bien comprendre les mécanismes.*

cette vidéo s'adresse

- ❖ Aux professionnels de la gestion, de la paie et des ressources humaines,*
- ❖ Aux étudiants qui préparent un titre professionnel ou un diplôme en gestion du personnel.*

*Vous pouvez **télécharger gratuitement** le support complet de cette vidéo directement sur le site **PASTEL** à l'adresse suivante :*

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interroger en commentaires et si cela vous a plu merci de liker.

Plan

- Présentation des caractéristiques d'avantage en nature sur un véhicule de fonction
- L'utilisation de la grille de calcul de l'avantage en nature
- Remarques sur les variables utilisées dans cette grille
- Les évaluations forfaitaires
- Les évaluations réelles

Les principes

Les principes de l'avantage en nature “véhicule de fonction”

Un avantage en nature correspond à un gain pour le salarié, lorsque l'entreprise met à sa disposition un bien ou un service à usage personnel sans contrepartie financière ou une contrepartie plus faible que l'avantage procuré.

Dans le cas du véhicule de fonction :

- L'avantage correspond à la valeur d'usage privé du véhicule.
- Si le salarié peut utiliser le véhicule librement (y compris week-ends et congés), il y a avantage en nature.
- S'il doit rendre le véhicule pendant ses repos ou si un document interdit son usage privé, aucun avantage n'est à comptabiliser.

Cas exclus :

- Véhicules utilitaires ou fourgonnettes aménagés pour un usage strictement professionnel.

Attention : Les règles de calcul diffèrent selon la date de mise à disposition :

- Avant le 1er février 2025 → ancien régime (taux 9 % / 6 % / 30 % / 40 %)
- À partir du 1er février 2025 → nouveau régime (taux 15 % / 10 % / 50 % / 67 %)

Les tableaux d'évaluation de l'avantage en nature

Attention :

- La première diapo suivante présente un tableau d'évaluation de l'avantage sur un véhicule mis à disposition du salarié avant le 1^{er} février 2025.
C'est le cas d'un véhicule mis à disposition du même salarié depuis 2020
- La deuxième diapo présente un tableau d'évaluation de l'avantage sur un véhicule mis à disposition du salarié à partir du 1^{er} février 2025.
C'est le cas si le véhicule précédent a été mis à la disposition d'un autre salarié à partir du 1^{er} février 2025

Calcul concernant un véhicule mis à disposition du salarié avant le 1er février 2025

VÉHICULE ACHETÉ		VÉHICULE EN LOCATION
5 ANS ET MOINS	PLUS DE 5 ANS	
EVALUATION FORFAITAIRE		
L'employeur ne prend pas en charge le carburant sur déplacements privés		
9% du PA TTC	6% du PA TTC	30 % du coût de (location, entretien, assurance)
L'employeur prend en charge le carburant sur déplacements privés		
9 % du PA TTC + Frais personnels de carburant	6 % du PA TTC + Frais personnels de carburant	30 % du coût de (location + entretien + assurances) + Frais personnels de carburants
ou	ou	ou
12 % du PA TTC	9 % du PA TTC	40 % du coût de (location + entretien + assurances)
DÉPENSES RÉELLES (ÉVALUATION ANNUELLE)		
L'employeur ne prend pas en charge le carburant		
(20 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total	(10 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total	(Location + assurance + entretien) * kilométrage privé / kilométrage total
L'employeur prend en charge le carburant		
(20 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant	(10 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant	(Location + assurance + entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant

Calcul concernant un véhicule mis à disposition du salarié à partir du 1er février 2025

VÉHICULE ACHETÉ		VÉHICULE EN LOCATION
5 ANS ET MOINS	PLUS DE 5 ANS	
EVALUATION FORFAITAIRE		
L'employeur ne prend pas en charge le carburant sur déplacements privés		
15% du PA TTC	10% du PA TTC	50 % du coût de (location, entretien, assurance)
L'employeur prend en charge le carburant sur déplacements privés		
15 % du PA TTC + Frais personnels de carburant	10 % du PA TTC + Frais personnels de carburant	50 % du coût de (location + entretien + assurances) + Frais personnels de carburants
ou	ou	ou
20 % du PA TTC	15 % du PA TTC	67 % du coût de (location + entretien + assurances)
DÉPENSES RÉELLES (ÉVALUATION ANNUELLE)		
L'employeur ne prend pas en charge le carburant		
(20 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total	(10 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total	(Location + assurance + entretien) * kilométrage privé / kilométrage total
L'employeur prend en charge le carburant		
(20 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant	(10 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant	(Location + assurance + entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant

Remarques essentielles sur les calculs

1. Date d'acquisition du véhicule :

- Elle correspond à la date de première mise en circulation, pas à celle d'achat par l'entreprise.

2. Évaluation au réel :

- Inclut les frais d'entretien, vidange, pneumatiques, assurance, mais exclut les frais de remise en état.

3. Carburant pris en charge :

- Il s'agit uniquement du carburant utilisé pour les trajets privés.

→ Cet avantage augmente la valeur imposable pour le salarié.

4. Assurance de flotte :

- Si le montant par véhicule est impossible à individualiser, on peut utiliser une moyenne par véhicule.

5. Véhicule acheté après location avec option d'achat (LOA) :

- On retient le prix d'acquisition initial du loueur, et non celui payé par l'entreprise.

6. Participation du salarié :

- Toute somme versée par le salarié à l'employeur pour l'usage du véhicule se déduit de l'avantage en nature.

Véhicule acheté par l'entreprise, premier exemple

Les données du cas : *Mise à disposition avant le 1^{er} février 25 avec évaluation forfaitaire*

Prix d'achat du véhicule	30 000 € TTC
Date d'acquisition	Plus de 5 ans
Prise en charge du carburant personnel	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	40 000 km
Kilométrage professionnel justifié	32 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 920,00 €
Méthode à utiliser	Evaluation forfaitaire

Les calculs d'évaluation se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	40 000 - 32 000	8 000 km
Évaluation du carburant personnel	$2\,920 * 8\,000 / 40\,000$	584 €
Première évaluation	$30\,000 \text{ €} * 6\% + 584,00$	2 384,00 €
Deuxième évaluation	$30\,000 \text{ €} * 9\%$	2 700,00 €
La première évaluation plus faible permet de réduire l'assiette de cotisations et d'impôt sur le revenu du salarié. Évaluation choisie : 2 384,00 €		

Véhicule acheté par l'entreprise, deuxième exemple

Les données du cas : *Mise à disposition à partir du 1^{er} février 25 avec évaluation forfaitaire*

Prix d'achat du véhicule	30 000 € TTC
Date d'acquisition	Plus de 5 ans
Prise en charge du carburant personnel	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	40 000 km
Kilométrage professionnel justifié	32 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 920,00 €
Méthode à utiliser	Evaluation forfaitaire

Les calculs d'évaluation se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	40 000 - 32 000	8 000 km
Évaluation du carburant personnel	$2\,920 \times 8\,000 / 40\,000$	584 €
Première évaluation	$30\,000 \text{ €} \times 10\% + 584,00$	3 584,00 €
Deuxième évaluation	$30\,000 \text{ €} \times 15\%$	4 500,00 €
La première évaluation plus faible permet de réduire l'assiette de cotisations et d'impôt sur le revenu du salarié. Évaluation choisie : 3 584,00 €		

Véhicule acheté par l'entreprise, troisième exemple

Les données du cas : : *Mise à disposition avant le 1^{er} février 25 avec évaluation forfaitaire*

Prix d'achat du véhicule	30 000 € TTC
Date d'acquisition	Plus de 5 ans
Prise en charge du carburant personnel	Le salarié paie son carburant privé
Kilométrage annuel total	40 000 km
Kilométrage professionnel justifié	32 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 920,00 €
Méthode à utiliser	Evaluation forfaitaire

Les calculs d'évaluation se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	$40\,000 - 32\,000$	8 000 km
Évaluation du carburant personnel	$2\,920 * 8\,000 / 40\,000$	584 €
Evaluation	$30\,000 \text{ €} * 6\%$	1 800,00 €

Véhicule acheté par l'entreprise, quatrième exemple

Les données du cas : : : *Mise à disposition à partir du 1^{er} février 25 avec évaluation forfaitaire*

Prix d'achat du véhicule	30 000 € TTC
Date d'acquisition	Plus de 5 ans
Prise en charge du carburant personnel	Le salarié paie son carburant privé
Kilométrage annuel total	40 000 km
Kilométrage professionnel justifié	32 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 920,00 €
Méthode à utiliser	Evaluation forfaitaire

Les calculs d'évaluation se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	$40\,000 - 32\,000$	8 000 km
Évaluation du carburant personnel	$2\,920 * 8\,000 / 40\,000$	584 €
Evaluation	$30\,000\,€ * 10\%$	3 000,00 €

Véhicule acheté par l'entreprise, cinquième exemple

Les données du cas : : *Mise à disposition avant le 1^{er} février 25 avec évaluation réelle*

Prix d'achat du véhicule	30 000 € TTC
Date d'acquisition	Plus de 5 ans
Prise en charge du carburant	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	40 000 km
Kilométrage professionnel justifié	32 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 920,00 €
Méthode à utiliser	Evaluation réelle
Assurance du véhicule	1 320,00 €
Entretien du véhicule	750,00 €

Les calculs d'évaluation se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	40 000 - 32 000	8 000 km
Évaluation du carburant personnel	$2\,920 * 8\,000 / 40\,000$	584 €
Evaluation	$(PA * 10\%) + assurances + entretien) * km\ privé / km\ total$ $+ carburant\ privé$ $((30000*10\%)+1\,320 + 750))*8000/40000) +584\ €$	1 598,00 €

Véhicule loué par l'entreprise, sixième exemple

Les données du cas : : *Mise à disposition avant le 1/2/2025 avec évaluation forfaitaire*

Prix d'achat du véhicule	30 000 € TTC
Date d'acquisition	Plus de 5 ans
Prise en charge du carburant	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	40 000 km
Kilométrage professionnel justifié	32 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 920,00 €
Méthode à utiliser	Evaluation forfaitaire
Assurance du véhicule	1 320,00 €
Entretien du véhicule	750,00 €
Cout de location	3 200,00 €

Les calculs d'évaluation se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	40 000 - 32 000	8 000 km
Évaluation du carburant personnel	$2\,920 \times 8\,000 / 40\,000$	584 €
Première évaluation	(30 % du coût de (location + entretien + assurances) + Frais personnels de carburants $((30\% \times (1320+750+3200)) + 584 \text{ €})$	2 165,00 €
Deuxième évaluation	(40 % du coût de (location + entretien + assurances) $((40\% \times (1320+750+3200))$	2 108,00 €
La deuxième évaluation sera retenue soit un avantage en nature de 2 108 €		

Véhicule loué par l'entreprise, septième exemple

Les données du cas : : *Mise à disposition à partir du 1/2/2025 avec évaluation forfaitaire*

Prix d'achat du véhicule	30 000 € TTC
Date d'acquisition	Plus de 5 ans
Prise en charge du carburant	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	40 000 km
Kilométrage professionnel justifié	32 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 920,00 €
Méthode à utiliser	Evaluation forfaitaire
Assurance du véhicule	1 320,00 €
Entretien du véhicule	750,00 €
Cout de location	3 200,00 €

Les calculs d'évaluation se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	40 000 - 32 000	8 000 km
Évaluation du carburant personnel	$2\,920 \times 8\,000 / 40\,000$	584 €
Première évaluation	(50 % du coût de (location + entretien + assurances) + Frais personnels de carburants $((50\% \times (1320+750+3200)) + 584 \text{ €})$	3 219,00€
Deuxième évaluation	(67 % du coût de (location + entretien + assurances) $((67\% \times (1320+750+3200))$	3 530,90€
La première évaluation sera retenue soit un avantage en nature de 3 219,00 €		

Véhicule loué par l'entreprise, huitième exemple

Les données du cas : : *Mise à disposition avant le 1^{er} février 2025 avec évaluation réelle*

Prix d'achat du véhicule	30 000 € TTC
Date d'acquisition	Plus de 5 ans
Prise en charge du carburant	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	40 000 km
Kilométrage professionnel justifié	32 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 920,00 €
Méthode à utiliser	Évaluation réelle
Assurance du véhicule	1 320,00 €
Entretien du véhicule	750,00 €
Cout de location	3 200,00 €

Les calculs d'évaluation se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	40 000 - 32 000	8 000 km
Évaluation du carburant personnel	$2\,920 * 8\,000 / 40\,000$	584 €
Evaluation	$((\text{Location} + \text{assurance} + \text{entretien}) * (\text{kilométrage privé} / \text{kilométrage total}) + \text{Frais personnels de carburant})$ $((3200+750+1320) * (8000/40000)) + 584 \text{ €}$	1 638 €

Comment déterminer l'avantage en nature mensuel ?

Règle de paie

- Le bulletin est mensuel et de ce fait, l'avantage en nature doit être calculé mensuellement et inclus dans le salaire brut du mois. Il sera ainsi assujéti à cotisations salariales et patronales et à l'impôt sur le revenu du salarié.
C'est l'objectif premier.
- Oui mais le barème URSSAF est annuel et tous les calculs qui en découlent sont annuels (Voir nos exercices)

Comment pratiquer ? : 2 solutions sont possibles.

- La première solution qui vient à l'esprit serait de pratiquer par mois. Les montants collectés et utilisés dans la formule seraient mensuels.

Avantage : Les montants sont individualisés par mois, tout en étant cohérent mathématiquement sur la formule de l'année

Inconvénient : Cela peut s'appliquer à un nombre restreint de salariés et de véhicules. Dans le cas d'une entreprise plus importante, c'est lourd et fastidieux. Cela demande un travail mensuel doit important.

- La deuxième solution consiste à procéder par une estimation annuelle à régulariser en fin d'année. Cette solution est conforme aux directives du BOSS. On doit **estimer** l'avantage annuel pour en déduire un montant mensuel, calculer une estimation mensuelle par salarié et le diviser par 12.

Il faut néanmoins ajuster en cours d'année si un évènement modifie le barème : L'âge > 5 ans, un changement de salaire etc..

En fin d'année on ajuste, ce qui peut donner lieu à un supplément sur le dernier ou un négatif qui se déduira du salaire brut.

Un exemple

Les données : Ce sont, notamment pour les consommations, des montants estimés

Année d'achat du véhicule	2023
Prix d'achat TTC	30 000 €
Carburant sur déplacements privés	Pris en charge par l'employeur
Mise à disposition	A partir du 1 ^{er} avril 2025
Kilométrage estimé du véhicule d'avril à décembre 25	20 000 Km
Déplacement professionnel estimé du véhicule d'avril à décembre 25	15 000 Km
Prix du litre de carburant	1,60 €
Consommation moyenne du véhicule	7 litres / 100 km
Mode de calcul	Forfait ajusté par le carburant privé

Étape 1 : Estimation de l'avantage sur 9 mois puis mensuel:

Kilométrage personnel sur 9 mois avril à decembre.	20 000 - 15 000	5 000 km
Évaluation du carburant personnel	$5\,000\text{ km} * 7\text{ l} / 100 * 1,60\text{ €}$	560,00 €
Première évaluation forfaitaire	$(30\,000\text{ €} * 15\% * 9/12) + 560,00\text{ €}$	3 935,00 €
Deuxième évaluation forfaitaire	$30\,000\text{ €} * 20\% * 9/12$	4 500,00 €
Estimation sur 9 mois	Le montant le plus faible	3 935,00 €
Avantage en nature mensuel	$3\,935 / 9\text{ mois}$	437,22 €

NB : Ce ne sont que des estimations destinées à calculer un avantage en nature « acompte » mensuel. En décembre un recalcul se fera sur les chiffres

Un exemple

Les données en fin d'année: Les montants réels !

Carburant payé par l'employeur	2 520 €
Kilométrage annuel du véhicule entre le 1/4 et le 31/12	21 500 km
Déplacement professionnel entre le 1/4 et le 31/12	13 500 km
Salaire de base de décembre	2 500,00 €

Étape 2 : Régularisation au 31 décembre et vérification annuelle:

Kilométrage personnel	$21\,500 - 13\,500$	8 000 km
Évaluation du carburant personnel	$2\,520\text{ €} / 21\,500\text{ km} * 8\,000\text{ km}$	937,67 €
Première évaluation forfaitaire	$(30\,000\text{ €} * 15\% * 9\text{ mois} / 12\text{ mois}) + 937,67\text{ €}$	4 312,67 €
Deuxième évaluation forfaitaire	$30\,000\text{ €} * 20\% * 9\text{ mois} / 12\text{ mois}$	4 500,00 €
Avantage en nature décompté sur bulletins	$437,22\text{ €} * 9\text{ mois avril à décembre}$	3 934,98 €
Régularisation en décembre	$4\,312,67 - 3\,934,98$	377,69 €
Salaire de base		2 500,00 €
Avantage en nature mensuel		+ 437,22 €
Régularisation avantage véhicule		377,69 €
Salaire brut	$2\,500 + 437,22 + 377,69$	3 314,91 €
Vérification Avantage nature du 1/4 au 31/12	$(437,22 * 9\text{ mois}) + 377,69$	4 312,67 €

Remarques sur cet exemple

Les calculs d'évaluation de l'avantage en nature mensuel

Doit-on toujours pratiquer ainsi ?

Non, j'ai essayé de faire le plus complet possible. Les évaluations mensuelles sont souvent évaluées approximativement. L'important est d'avoir un avantage en nature calculé correctement. Le mensuel n'est qu'un acompte !

Les calculs développés dans cette vidéo sont complexes. Les entreprises s'astreignent-elles à ces fastidieux calculs notamment au niveau des comparaisons entre méthodes ?

Et non ! De nombreuses entreprises ne prennent pas la peine d'effectuer ces nombreux décomptes et se contentent d'appliquer une méthode unique quelle que soit la situation.

C'est dommage car elles se privent d'économies substantielles de cotisations salariales et patronales et aussi d'impôt sur le revenu du salarié.

Par exemple sur un véhicule de 30 000 € l'entreprise, pour ne pas s'encombrer de calculs, se contente de calculer sur le taux de 20% au lieu de 15% + un montant de carburant.

J'avouerais avoir aussi donné un mauvais exemple, car pour optimiser les montants de dépenses il aurait été bon de faire aussi les calculs sur des montants réels puis comparer les décomptes réels et forfaitaires.

AVANTAGES EN NATURE - CHANGEMENTS EN COURS D ANNEE

1. Principe général (BOSS §320-340)

L'avantage en nature véhicule est évalué **en fonction des conditions effectives d'utilisation**.

Tout changement (véhicule, utilisateur, barème, durée, carburant) implique **une réévaluation** à partir du mois concerné.

L'avantage doit être **proratisé** à la période réelle de mise à disposition.

2. Changement du barème ou de l'âge du véhicule

Situation	Règle BOSS	Exemple
Le véhicule passe de ≤5 ans à >5 ans	Nouveau taux applicable à partir du mois suivant	Véhicule de mars 2020 → devient >5 ans en avril 2025 → janvier-mars : 15 % ; avril-décembre : 10 %
Réforme ou nouveau barème en cours d'année	Application du nouveau barème dès son entrée en vigueur	Réforme du 1 ^{er} février 2025 : ancien régime jusqu'en janvier, nouveau dès février
Aucun effet rétroactif	On ne modifie pas les mois précédents	Le changement s'applique uniquement à compter du mois concerné

3. Changement d'utilisateur en cours d'année (BOSS §330)

En cas de changement de bénéficiaire, l'avantage est évalué **séparément pour chaque salarié**, selon la durée effective d'attribution.,

Exemple : Salarié 1 : Du 1/1 au 31/3 et salarié 2 : Du ¼ au 31/12. Avantage en nature annuel = 600 €

Salarié 1 : $600 * 3/12 \text{ mois} = 150 \text{ €}$

Salarié 2 ; $600 * 9/12 \text{ mois} = 450 \text{ €}$

AVANTAGES EN NATURE - CHANGEMENTS EN COURS D ANNEE

4. Attribution ou restitution en cours de mois

l'URSSAF admet un prorata au jour près.

Situation	Règle BOSS	Exemple
Véhicule attribué ou restitué en cours de mois. Par exemple attribution le 17 mars et avantage mensuel de 650 €	Avantage mensuel × (jours de mise à disposition / jours du mois)	Avantage en nature mensuel * 15 / 31 jours $650 \text{ €} * 15 \text{ jours} / 31 \text{ jours} = 314,52 \text{ € pour mars}$
Véhicule disponible mais non utilisé Par exemple : Véhicule en réparation	Avantage entier (le simple droit d'usage suffit)	Pas de proratisation : Mois de mars complet = 650 €
Véhicule retiré (non disponible) Par exemple un retrait du véhicule à partir du 5 mars	Avantage supprimé pour la période concernée	Avantage en nature mensuel * 4 / 31 jours $650 \text{ €} * 4 \text{ jours} / 31 \text{ jours} = 83,87 \text{ € pour mars}$

5. Mise à disposition partielle de l'année

Lorsqu'un véhicule est mis à disposition une partie seulement de l'année, l'avantage est calculé **au prorata du temps d'utilisation**.

Exemple : Avantage en nature annuel = 650 € Mise à disposition du 15 novembre au 31 décembre

Nombre de jours du 15/11 au 31/12 = 47 jours

Avantage an nature = $650 \text{ €} * 47 / 365 \text{ jours} = 83,70 \text{ €}$

Résumé et précision entre les choix de méthodes

L'employeur a le choix entre les méthodes forfaitaires et réelles dans les cas de location et d'achat ce que nous avons fait sur la dispositive précédente.

Un autre choix est possible **en cas de location**, il est possible de simuler un calcul qui aurait été effectif en cas d'achat. Oui, mais comment obtenir le prix d'achat du véhicule ? Il suffit de s'adresser au prestataire qui communiquera son prix d'achat.

Dans ce cas, quel choix avons-nous entre location et achat :

ACHAT	Évaluation simulée	1 598 €
LOCATION	Évaluation réelle	1 638 €

L'employeur choisira le montant le plus faible soit 1 598 €

Cela fonctionne entre location vers achat mais non l'inverse.

Tous ses calculs de comparaison ne sont pas obligatoires et l'entreprise peut se contenter d'un calcul sur l'ensemble de sa flotte.

Néanmoins les possibilités de choix offertes permettent d'optimiser le résultat pour l'entreprise et le salarié. J'estime qu'il est donc logique de faire ces calculs et permettre ainsi une économie substantielle d'autant plus que lorsque les calculs sont programmés sur un tableur, le plus gros du travail est fait, le reste n'étant que saisi.

Cas particulier de nouvelles technologies

Principe :

En cas de mise à disposition d'outils relevant des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), un avantage en nature est décompté en cas d'utilisation privée par le salarié.

Il s'agit principalement de mise à disposition d'un matériel informatique, d'un téléphone portable, de logiciel, de modem, de connexion Internet pris en charge par l'entreprise etc.

En cas d'obligations ou sujétions pour le salarié telles le fait d'être à disposition en cas d'appel, aucun avantage ne sera décompté.

La réalité de l'avantage est une question de fait et une utilisation privée négligeable ne sera pas évaluée.
et à disposition du salarié

Le forfait est estimé annuellement à 10% du coût TTC du matériel ou de la connexion internet.

Un exemple de prise en charge par l'entreprise

Valeur du micro-ordinateur TTC mis à disposition	2 400,00 €
Location mensuelle d'une connexion Internet	30,00 €

Evaluation de l'avantage en nature annuel

Avantage en nature matériel	$[2\,400\text{ €} + (30\text{ €} * 12\text{ mois})] * 10\%$	276 € annuel
-----------------------------	---	--------------

Le cas des véhicules électriques

Les particularités de l'évaluation ne concernent que les véhicules fonctionnant exclusivement au moyen de l'Energie électrique.
Conséquence : Les véhicules hybrides ne sont pas concernés et de ce fait leur évaluation ne diffère pas des autres véhicules.

- **Les véhicules mis à disposition du salarié avant le 1^{er} février 2025 :**

L'évaluation est identique à celle des autres véhicules mais avec un abattement de 50% limité à 2 000,30 € pour l'année.
Les frais d'électricité engagés par l'employeur n'entrent pas en compte dans l'évaluation

Exemple : Véhicule de moins de 5 ans mis à disposition avant le 1^{er} février 2025. Prix d'acquisition TTC : 50 000 €

Evaluation de l'avantage en nature : $50\,000\text{ €} \times 9\% = 4\,500\text{ €}$, abattement $4\,500 \times 50\% = 2\,250\text{ €}$ limité à 2 000,30 €
Montant de l'avantage en nature annuel : $4\,500,00 - 2\,000,30 = 2\,499,70\text{ €}$

- **Les véhicules mis à disposition du salarié à partir du 1^{er} février 2025 :**

L'évaluation est identique à celui des autres véhicules mais avec un abattement de 50% limité à 2 000,30 € dans le cas d'une évaluation à valeur réelle.

Dans le cas d'une évaluation forfaitaire l'abattement est fixé à 70% limité à 4 582 € pour l'année.

Les frais d'électricité engagés par l'employeur n'entrent pas en compte dans l'évaluation

Exemple 1 : Véhicule acheté de moins de 5 ans mis à disposition après le 1^{er} février 2025. Prix d'acquisition TTC : 50 000 €

Evaluation forfaitaire : $50\,000 \times 15\% = 7\,500,00\text{ €}$ avec abattement de $7\,500 \times 70\% = 5\,250\text{ €}$ limité à 4 582 €
Montant annuel de l'avantage en nature $7\,500,00 - 4\,582,00 = 2\,918,00\text{ €}$

Exemple 2 : Véhicule loué par l'entreprise : loyer 12 000 € / an. Déplacement 20 000 km dont 3 000 km privés.

Evaluation au réel : $12\,000 \times 3\,000\text{ km} / 20\,000\text{ km} = 1\,800\text{ €}$. Abattement $1\,800 \times 50\% = 900\text{ €}$ limité à 2 000,30 €
Montant annuel de l'avantage en nature = $1\,800 - 900 = 900\text{ €}$

« Ces abattements ne s'appliquent qu'aux véhicules figurant sur la liste des modèles à haut score environnemental (liste ADEME : <https://score-environnemental-bonus.ademe.fr>). »

Un véhicule électrique non présent dans cette liste n'ouvre pas droit à l'abattement, même s'il est 100 % électrique.

Remarques et rappels sur l'avantage en nature véhicule et ses variables

- Tout avantage en nature sous-entend un gain pour le salarié. Il s'agit donc d'apprécier la valeur de l'utilisation privée du véhicule. Une redevance payée par le salarié à l'employeur se déduit de l'avantage en nature.

Le cas classique correspond à la mise à disposition permanente et sans restriction d'un véhicule. Le salarié n'a pas d'obligation de rendre le véhicule pour les périodes de repos et vacances.

Cependant si le salarié est dans l'obligation de rendre le véhicule pour ces périodes ou si un document lui interdit l'utilisation professionnelle, il n'y a pas d'avantage en nature.

La mise à disposition d'un véhicule utilitaire fourgonnette ou véhicule particulier aménagé pour des besoins professionnels ne constitue pas un avantage en nature.

- En cas d'achat du véhicule la date d'acquisition s'entend de la date de première mise en circulation et non de la date d'achat par l'entreprise
- L'évaluation de l'avantage en nature peut se faire forfaitairement ou selon les frais réels en décomptant les frais d'entretien révision, vidange, pneumatiques et non les frais de remise en état.
- La prise en charge du carburant par l'employeur s'entend du carburant sur les déplacements privés du salarié. Faut-il les évaluer ! Dans mes exercices, en cas de prise en charge par l'employeur, je considère que celui-ci paie toujours l'intégralité du carburant, puis soit le salarié lui rembourse ses frais (Retenue sur salaire) soit plus libéralement l'employeur ne lui impose pas le remboursement. Dans ce dernier cas cela devient un élément d'avantage en nature
- Dans le cas d'assurance de flotte, il peut être impossible d'individualiser les montants par véhicule et dans ce cas, l'entreprise peut utiliser un montant d'assurance moyen par véhicule.
- Dans le cas d'un véhicule acheté après location avec option d'achat, le prix d'acquisition du loueur doit être utilisé dans les formules et non le prix d'acquisition par l'entreprise.
- Dans le cas d'un véhicule loué par l'entreprise, l'avantage en nature doit être calculé selon les règles de calcul location mais l'employeur a aussi la possibilité de comparer l'avantage qui aurait été décompté s'il y avait eu achat et non pas location !

Les applications

Application 1 Enoncé

Les données du cas : Un achat de véhicule mis à disposition du salarié

Prix d'achat du véhicule	24 000 € TTC
Date d'acquisition	Plus de 5 ans
Prise en charge du carburant	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	42 000 km
Kilométrage professionnel justifié	36 000 km
Carburant payé par l'entreprise	3 110,40 €
Prise en charge du carburant personnel du salarié	Par l'entreprise
Evaluation	Forfaitaire

Calculez l'avantage en nature annuel dans les 2 cas de mise à disposition avant, puis à partir du 1er février 2025

Application 2 Enoncé

Les données du cas : Un achat de véhicule mis à disposition du salarié

Prix d'achat du véhicule	29 000 € TTC
Date d'acquisition	Moins de 5 ans
Prise en charge du carburant	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	36 000 km
Kilométrage professionnel justifié	29 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 500 €
Entretien	850,00 €
Assurance	910,00 €
Evaluation	Forfaitaire puis réelle

Calculez l'avantage en nature annuel dans les 2 cas de mise à disposition avant, puis à partir du 1^{er} février 2025

4 calculs à effectuer :

- Evaluation forfaitaire avant le 1^{er} février 2025
- Evaluation forfaitaire à partir du 1^{er} février 2025
- Evaluation réelle avant le 1^{er} février 2025
- Evaluation réelle à partir du 1^{er} février 2025

Quels seront les montants optimaux des avantages en nature

Application 3 Enoncé

Les données du cas : Une location de véhicule mis à disposition du salarié

Prix d'achat du véhicule communiqué par le loueur	41 000 € TTC
Date d'acquisition	Moins de 5 ans
Prise en charge du carburant	Le salarié paie son carburant
Kilométrage annuel total	42 000 km
Kilométrage professionnel justifié	39 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 900 €
Entretien	850,00 €
Assurance	910,00 €
Location annuelle	12 000 €
Méthode	Choix entre réel et forfaitaire
Mise à disposition	Avant le 1 ^{er} février 2025

Calculez l'avantage en nature annuel dans le cas de mise à disposition avant le 1^{er} février 2025

4 calculs à effectuer :

- Evaluation forfaitaire dans le cadre d'un achat
- Evaluation forfaitaire dans le cadre d'une location
- Evaluation réelle dans le cadre d'un achat
- Evaluation réelle dans le cadre d'une location

Quels seront les montants optimaux des avantages en nature

Application 4 Enoncé

Les données du cas : Une location de véhicule mis à disposition du salarié

Prix d'achat du véhicule communiqué par le loueur	41 000 € TTC
Date d'acquisition	Moins de 5 ans
Prise en charge de l'électricité	Le salarié paie son électricité
Kilométrage annuel total	42 000 km
Kilométrage professionnel justifié	39 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 900 €
Entretien	850,00 €
Assurance	910,00 €
Location annuelle	12 000 €
Méthode	Choix entre réel et forfaitaire
Mise à disposition	Avant le 1 ^{er} février 2025

Reprenez les données du cas précédent dans le cadre d'un véhicule à propulsion électrique agréé

4 calculs à effectuer :

- Evaluation forfaitaire dans le cadre d'un achat
- Evaluation forfaitaire dans le cadre d'une location
- Evaluation réelle dans le cadre d'un achat
- Evaluation réelle dans le cadre d'une location

Quels seront les montants optimaux des avantages en nature

**Vous êtes actuellement en phase de
traitement du cas pratique**

**Interrompez la vidéo et nous nous
retrouverons pour comparer nos résultats**

Application 1

Achat d'un véhicule à disposition du salarié **avant** le 1^{er} février 2025, puis à partir du 1^{er} février 25

Décompte de l'avantage en nature au forfait

Application 1 Mise à disposition avant le 1/02/2025, puis à partir du 1^{er} février 2025

Les données du cas :

Prix d'achat du véhicule	24 000 € TTC
Date d'acquisition	Plus de 5 ans
Prise en charge du carburant	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	42 000 km
Kilométrage professionnel justifié	36 000 km
Carburant payé par l'entreprise	3 110,40 €

Les calculs d'évaluation en mise à disposition **avant** le 1^{er} février 2025 se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	42 000 - 36 000	6 000 km
Évaluation du carburant personnel	$3\,110,40 \times 6\,000 / 42\,000$	444,34 €
Première évaluation forfaitaire	$24\,000 \text{ €} \times 6\% + 444,34$	1 844,44 €
Deuxième évaluation forfaitaire	$24\,000 \text{ €} \times 9\%$	2 160,00 €
La première évaluation plus faible permet de réduire l'assiette de cotisations et d'impôt sur le revenu du salarié. Évaluation choisie : 1 844,44 €		

Les calculs d'évaluation en mise à disposition **à partir** du 1^{er} février 2025 se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	42 000 - 36 000	6 000 km
Évaluation du carburant personnel	$3\,110,40 \times 6\,000 / 42\,000$	444,34 €
Première évaluation forfaitaire	$24\,000 \text{ €} \times 10\% + 444,34$	2 844,44€
Deuxième évaluation forfaitaire	$24\,000 \text{ €} \times 15\%$	3 600,00 €
La première évaluation plus faible permet de réduire l'assiette de cotisations et d'impôt sur le revenu du salarié. Évaluation choisie : 2 844,44 €		

Application 2

Achat d'un véhicule à disposition du salarié avant le 1^{er} février 2025, puis à partir du 1^{er} février 2025

Décompte de l'avantage en nature au forfait et au réel

Application 2 Mise à disposition avant le 1/02/2025, puis à partir du 1^{er} février 2025

Les données du cas :

Prix d'achat du véhicule	29 000 € TTC
Date d'acquisition	Moins de 5 ans
Prise en charge du carburant	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	36 000 km
Kilométrage professionnel justifié	29 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 500 €
Entretien	850,00 €
Assurance	910,00 €

Les calculs d'évaluation en mise à disposition **avant** le 1^{er} février 2025 se présenteront ainsi :

Kilométrage personnel	$36\,000 - 29\,000$	7 000 km
Évaluation du carburant personnel	$2\,500 * 7\,000 / 36\,000$	486,11 €
Première évaluation forfaitaire	$29\,000 \text{ €} * 9\% + 486,11$	3 096,11 €
Deuxième évaluation forfaitaire	$29\,000 \text{ €} * 12\%$	3 480,00 €
Cout annuel	$(29\,000 * 20\%) + 850 + 910$	7 560,00 €
Avantage en nature au réel	$(7\,560 * 7\,000 / 36\,000) + 486,11$	1 956,11 €
Le calcul au réel sera privilégié soit 1 956,11 €		

Les calculs d'évaluation en mise à disposition **à partir** du 1^{er} février 2025 se présenteront ainsi :

Première évaluation forfaitaire	$29\,000 \text{ €} * 15\% + 486,11$	4 836,11 €
Deuxième évaluation forfaitaire	$29\,000 \text{ €} * 20\%$	5 800,00 €
Cout annuel	$(29\,000 * 20\%) + 850 + 910$	7 560,00 €
Avantage en nature au réel	$(7\,560 * 7\,000 / 36\,000) + 486,11$	1 956,11 €
Le calcul au réel sera privilégié soit 1 956,11 €		

Application 3

Location d'un véhicule à disposition du salarié à partir avant le 1^{er} février 2025

Décompte de l'avantage en nature au forfait et au réel
Décompte de l'avantage en nature dans le cadre d'un achat

Puis comparer et choisir l'avantage en nature le plus favorable

Application 3 Mise à disposition avant le 1/02/2025

Les données du cas :

Prix d'achat du véhicule communiqué par le loueur	41 000 € TTC
Date d'acquisition	Moins de 5 ans
Prise en charge du carburant	Le salarié paie son carburant
Kilométrage annuel total	42 000 km
Kilométrage professionnel justifié	39 000 km
Carburant payé par l'entreprise	2 900 €
Entretien	850,00 €
Assurance	910,00 €
Location annuelle	12 000 €

Evaluation dans le cadre d'un achat

Kilométrage personnel	42 000 - 39 000	3 000 km
Avantage en nature au forfait	$41\,000 \times 9\%$	3 690,00 €
Coût annuel réel	$(41\,000 \times 20\%) + 850 + 910$	9 960,00 €
Avantage en nature au réel	$(9\,960 \times 3\,000 / 42\,000)$	711,43 €

Evaluation forfaitaire et réelle dans le cadre de la location et choix le plus favorable

Kilométrage personnel	42 000 - 39 000	3 000 km
Avantage en nature au forfait	(30 % du coût de (location + entretien + assurances)(30% * (850+910+12000))	4 128,00 €
Avantage en nature au réel	$(850+910+12000) \times 3\,000 / 42\,000$	982,86 €
Avantage en nature au réel	$(9\,960 \times 3\,000 / 42\,000)$	711,43 €
LE PLUS FAVORABLE	En comparant location et dans le cadre d'un achat	711,43 €

Application 4

Les données sont identiques à celles de l'application précédente mais il s'agit d'un véhicule électrique agréé

Calculer l'avantage en nature annuel

Application 4 Mise à disposition avant le 1/02/2025

Evaluation forfaitaire et réelle dans le cadre de la location et choix le plus favorable

Kilométrage personnel	42 000 - 39 000	3 000 km
Avantage en nature au forfait	(30 % du coût de (location + entretien + assurances)(30% * (850+910+12000))	4 128,00 €
Avantage en nature au réel	(850+910+12000)* 3 000 / 42 000	982,86 €
Avantage en nature au réel	(9 960 * 3 000 / 42 000)	711,43 €
LE PLUS FAVORABLE	En comparant location et dans le cadre d'un achat	711,43 €
Abattement de 50%	711,43 € * 50%	355,72 €
Avantage en nature annuel	711,43 - 355,72	355,71 €

Les éléments à retenir

1. Principe de base

- L'avantage en nature véhicule correspond à l'usage privé d'un véhicule mis à disposition par l'entreprise.
 - Il est ajouté au salaire brut et soumis à cotisations sociales et impôt sur le revenu. Il est ensuite retiré du salaire net.
 - Il existe tant que le salarié peut utiliser le véhicule hors travail (trajets domicile-travail, week-ends, congés...).
 - Aucun avantage si le véhicule est strictement professionnel ou restitué hors temps de travail.
- *Clé à retenir : c'est le droit d'usage, pas la fréquence d'utilisation, qui crée l'avantage.*

2. Deux méthodes d'évaluation

- **Forfaitaire** : application du **barème URSSAF/BOSS** selon la date, l'âge et le type de véhicule.
- **Réelle** : calcul à partir des **dépenses effectives** supportées par l'employeur.
- L'entreprise peut choisir la méthode **la plus favorable au salarié**, mais doit **la conserver sur l'année**. Elle a la possibilité de changer de méthode en fin d'année ce qui génère une régularisation positive ou négative

💡 *Le forfait est le plus utilisé : simple, constant et lisible sur la paie. A mon sens ce n'est pas une bonne solution car elle n'optimise pas le montant de cotisations patronales et de retenues salariales et impôt sur le revenu.*

3. Régime applicable selon la date de mise à disposition du salarié

- **Avant le 1er février 2025** : anciens taux (6 %, 9 %, 12 %, 30 %, 40 %).
- **Après le 1er février 2025** : nouveaux taux (10 %, 15 %, 20 %, 50 %, 67 %).
- Les taux s'appliquent sur le **prix d'achat TTC** ou le **coût global annuel**.
- Si le carburant est pris en charge, il faut **ajouter la part privée** ou utiliser un **taux majoré "tout compris"**.

4. Véhicules électriques

- Concernent uniquement les **véhicules 100 % électriques** (hors hybrides).
- **Abattement de 50 % à 70 %** selon la date et la méthode de calcul.
- **Plafonds annuels** : 2 000,30 € (réel) ou 4 582 € (forfait).
- Les **frais d'électricité** payés par l'employeur ne sont **pas inclus**.
- L'abattement ne s'applique que si le véhicule figure sur la **liste ADEME "éco-score"**.

 *Un dispositif incitatif pour les véhicules à faible empreinte carbone.*

5. Application sur le bulletin de paie

- Calcul de l'avantage sur une base annuelle, puis répartition mensuelle ($\div 12$).
- Montant constant sauf en cas de changement de barème, d'âge ou de bénéficiaire.
- Régularisation possible en fin d'année en cas de changement de méthode valable pour l'année complète.
- Ligne conseillée : « *Régularisation avantage en nature véhicule - Ajustement annuel* ».

6. Points de gestion essentiels

- Bien **documenter** : prix, âge, durée, prise en charge du carburant.
 - Le **prix TTC** est toujours utilisé.
 - Les **remboursements du salarié** réduisent l'avantage à due concurrence.
 - En flotte, l'employeur peut retenir un **coût moyen par véhicule**.
 - L'entreprise doit **archiver 3 ans** les justificatifs pour contrôle URSSAF.
- *La traçabilité des calculs sécurise la paie et évite les redressements.*

Remarques sur l'avantage en nature véhicule de fonction

Tout avantage en nature sous-entend un gain pour le salarié. Il s'agit donc d'apprécier la valeur de l'utilisation privée du véhicule.

Le cas classique correspond à la mise à disposition permanente et sans restriction d'un véhicule. Le salarié n'a pas d'obligation de rendre le véhicule pour les périodes de repos et vacances.

Cependant si le salarié est dans l'obligation de rendre le véhicule pour ces périodes ou si un document lui interdit l'utilisation professionnelle, il n'y a pas d'avantage en nature.

La mise à disposition d'un véhicule utilitaire fourgonnette ou véhicule particulier aménagé pour des besoins professionnels ne constitue pas un avantage en nature.

En cas d'achat du véhicule la date d'acquisition s'entend de la date de première mise en circulation et non de la date d'achat par l'entreprise

L'évaluation des frais au réel doit prendre en compte les frais d'entretien révision, vidange, pneumatiques et non les frais de remise en état.

Dans le cas d'assurance de flotte, il peut être impossible d'individualiser les montants par véhicule et dans ce cas, l'entreprise peut utiliser un montant d'assurance moyen par véhicule.

Dans le cas d'un véhicule acheté après location avec option d'achat, le prix d'acquisition du loueur doit être utilisé dans les formules et non le prix d'acquisition par l'entreprise.

En fin d'année, l'employeur a toujours la possibilité de changer de méthode et générer une régularisation sur les montants annuels

Une redevance payée par le salarié à l'employeur se déduit de l'avantage en nature.

Synthèse : Principes fondamentaux

Qu'est-ce qu'un avantage en nature véhicule ?

- Une mise à disposition d'un véhicule à usage privé du salarié, sans ou une faible contrepartie financière.
- Valeur à intégrer au bulletin mensuel : ajout au brut soumis cotisations et au net imposable, puis déduction du net à payer.

Quelles sont les situations générant un avantage ?

- Le salarié garde le véhicule en dehors des horaires de travail
- Utilisation libre (week-ends, congés, déplacements privés)

Quelles sont les situations sans avantages en nature ?:

- Restitution du véhicule hors temps de travail
- Clause écrite interdisant l'usage privé
- Véhicules strictement utilitaires / aménagés pour le pro

Quelles sont les variables de calcul ?

- Décompte forfaitaire selon les grilles de l'administration **OU** Décompte en valeurs réelles des catégories de frais
- Le véhicule mis à disposition a-t-il été acheté ou loué par l'entreprise du salarié ?
- En cas d'achat le véhicule a-t-il plus ou moins de 5 ans ?
- Le carburant sur les éventuels déplacements privés du salarié est-il pris en charge par l'employeur ou celui-ci demande un remboursement au salarié ?
- En cas de location du véhicule l'employeur compte-t-il comparer la valeur calculée à celle qui aurait été calculé si le véhicule avait été acheté et non loué ?
- Le véhicule électrique peut-il bénéficier ou non des abattements de 50 ou 70%
- Et bien évidemment la date de la mise à disposition du salarié

Le cas des véhicules électriques

Les particularités de l'évaluation ne concernent que les véhicules fonctionnant exclusivement au moyen de l'Energie électrique.

Conséquence : Les véhicules hybrides ne sont pas concernés et de ce fait leur évaluation ne diffère pas des autres véhicules.

- **Les véhicules mis à disposition du salarié avant le 1^{er} février 2025 :**

L'évaluation est identique à celui des autres véhicules mais avec un abattement de 50% limité à 2 000,30 € pour l'année. Les frais d'électricité engagés par l'employeur n'entrent pas en compte dans l'évaluation

- **Les véhicules mis à disposition du salarié à partir du 1^{er} février 2025 :**

L'évaluation est identique à celui des autres véhicules mais avec un abattement de 50% limité à 2 000,30 € dans le cas d'une évaluation à valeur réelle.

Dans le cas d'une évaluation forfaitaire l'abattement est fixé à 70% limité à 4 582 € pour l'année.

Les frais d'électricité engagés par l'employeur n'entrent pas en compte dans l'évaluation

A noter que ces abattements ne bénéficient qu'à une liste de véhicules dites éco score dont la liste figure à cette adresse :

<https://score-environnemental-bonus.ademe.fr/>

Un véhicule, mis à disposition du salarié à partir du 1^{er} février 2025, ne figurant pas sur cette liste de véhicules vertueux ne bénéficie pas de ces abattements.

Calcul concernant un véhicule mis à disposition du salarié avant le 1er février 2025

VÉHICULE ACHETÉ		VÉHICULE EN LOCATION
5 ANS ET MOINS	PLUS DE 5 ANS	
EVALUATION FORFAITAIRE		
L'employeur ne prend pas en charge le carburant sur déplacements privés		
9% du PA TTC	6% du PA TTC	30 % du coût de (location, entretien, assurance)
L'employeur prend en charge le carburant sur déplacements privés		
9 % du PA TTC + Frais personnels de carburant	6 % du PA TTC + Frais personnels de carburant	30 % du coût de (location + entretien + assurances) + Frais personnels de carburants
ou	ou	ou
12 % du PA TTC	9 % du PA TTC	40 % du coût de (location + entretien + assurances)
DÉPENSES RÉELLES (ÉVALUATION ANNUELLE)		
L'employeur ne prend pas en charge le carburant		
(20 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total	(10 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total	(Location + assurance + entretien) * kilométrage privé / kilométrage total
L'employeur prend en charge le carburant		
(20 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant	(10 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant	(Location + assurance + entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant

Calcul concernant un véhicule mis à disposition du salarié à partir du 1er février 2025

VÉHICULE ACHETÉ		VÉHICULE EN LOCATION
5 ANS ET MOINS	PLUS DE 5 ANS	
EVALUATION FORFAITAIRE		
L'employeur ne prend pas en charge le carburant sur déplacements privés		
15% du PA TTC	10% du PA TTC	50 % du coût de (location, entretien, assurance)
L'employeur prend en charge le carburant sur déplacements privés		
15 % du PA TTC + Frais personnels de carburant	10 % du PA TTC + Frais personnels de carburant	50 % du coût de (location + entretien + assurances) + Frais personnels de carburants
ou	ou	ou
20 % du PA TTC	15 % du PA TTC	67 % du coût de (location + entretien + assurances)
DÉPENSES RÉELLES (ÉVALUATION ANNUELLE)		
L'employeur ne prend pas en charge le carburant		
(20 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total	(10 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total	(Location + assurance + entretien) * kilométrage privé / kilométrage total
L'employeur prend en charge le carburant		
(20 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant	(10 % du PA TTC ' + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant	(Location + assurance + entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant